

Proposition présentée par les députés :

M^{mes} et MM. François Lefort, Delphine Klopfenstein Broggin, Boris Calame, Mathias Buschbeck, Frédérique Perler, Emilie Flamand-Lew, Yves de Matteis, Jean-Michel Bugnion, Sophie Forster Carbonnier, Sarah Klopmann, Christina Meissner, Roger Deneys, Jean Batou

Date de dépôt : 14 mars 2016

Proposition de motion pour réaliser la Maison de l'environnement

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève considérant :

- la volonté du Grand Conseil clairement exprimée dans les rapports PL 8908-A en 2003 et PL 9463-B en 2006 pour la création d'une Maison de l'environnement, regroupant les services de l'environnement de l'Etat de Genève ;
- l'annulation de l'autorisation de construire en 2012 et le bouclage de ces projets par les PL 11358 et PL 11367 en janvier 2014 ;
- la nécessité de regrouper ces services pour des raisons d'efficacité ;
- l'absence d'alternative présentée par le Conseil d'Etat pour répondre à la volonté du Grand Conseil ;
- l'élaboration d'un projet de regroupement en zone industrielle annoncé par la réponse QUE 424-A,

invite le Conseil d'Etat

- à renoncer immédiatement à la délocalisation des trois directions des services du DETA – DGAN, DGE et DGEau –, en zone industrielle dans un immeuble en location ;
- à déposer un projet de loi ouvrant un crédit d'études reprenant les travaux des PL 8908 et PL 9463, pour la construction d'une Maison de

l'environnement, en pleine propriété de l'Etat, satisfaisant à la volonté du Grand Conseil, telle que manifestée dans les rapports sur ces projets de lois ;

- à privilégier une localisation de cette Maison de l'environnement cohérente avec les missions de ces services et leurs interactions avec les services d'autres directions, en dehors de la zone industrielle.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Cette motion demande au Conseil d'Etat de déposer rapidement un projet de loi ouvrant un crédit d'études reprenant les travaux des PL 8908 et PL 9463, pour la construction d'une Maison de l'environnement.

En effet un projet abouti, développé entre 2003 et 2007 fut finalement abandonné en 2012 parce qu'il entraînait en conflit avec l'aménagement du quartier Prailles-Acacias-Vernet, sans proposer d'alternatives.

C'est cette lenteur qui avait motivé la question écrite urgente 424 reproduite ici et qui faisait le résumé de cette chronologie, que nous avons d'ailleurs reprise dans les considérants de cette motion.

« Il y a très très longtemps, en 2003, le Conseil d'Etat avait proposé un crédit d'études (PL 8908) en vue de la construction d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement. Crédit qui fut voté (L 8908) et dépensé à bon escient, puisqu'il aboutit à la présentation par le Conseil d'Etat d'un projet de loi ouvrant un crédit de 52 468 000 F en vue de la construction et de l'équipement d'un bâtiment pour le regroupement des services de l'environnement (PL 9463). C'était en 2005. Le rapporteur de majorité Thomas Büchi concluait que, « déjà convaincue lors de ses études menées dans le cadre du crédit d'étude, la commission [des travaux] est d'avis qu'il est d'une grande importance de regrouper l'ensemble des services cantonaux liés aux questions environnementales dans un seul et même bâtiment » (PL 9463-A). Traité en mars 2005, ce projet de loi est renvoyé en commission en février 2006 et finalement redéposé par la commission en juin 2006 (PL 9463-B ; réduit d'un peu moins d'un million de francs, il fut voté le 25 janvier 2007 (L 9463). Que s'est-il passé depuis ? Le projet de loi PL 11358 bouclant la loi 8908 et déposé en janvier 2014 nous apprend que « les études ont conduit à un crédit de construction que le Conseil d'Etat n'a pas utilisé au vu du développement du projet Praille Acacias Vernets ». Quant à la loi L 9463, le projet de loi de bouclage 11367, également déposé en janvier 2014, nous apprend que « le projet n'a pas été réalisé pour des raisons de choix politiques », à part une dépense d'un million pour acheter le terrain. Voilà le résumé de l'histoire d'un projet avorté de Maison de l'environnement, qui avait répondu à une motion du Grand Conseil demandant la centralisation des services de l'environnement. Des visites menées par la Commission de l'environnement et de l'agriculture

en 2014 ont pourtant édifié les commissaires sur l'état et la dispersion des services de l'environnement, situation donc inchangée depuis le projet initial de 2003, et situation qui demande à ce que le Conseil d'Etat remette ce projet sur le métier. Il en va de la qualité des travaux des services de l'environnement chargés de l'application de 50 lois et ordonnances fédérales, qui ont un impact quotidien sur le bien-être et la protection de la population. Les exposés des motifs des projets de lois 8908 et 9463 semblent donc toujours d'actualité, pour cette raison nous posons la question urgente écrite suivante : Le Conseil d'Etat pense-t-il un jour créer enfin la Maison de l'environnement ? »

De cette chronologie, il apparaît que le Conseil d'Etat n'a pas fait montre de diligence sur le sujet de la Maison de l'environnement. La situation décrite dans les rapports des PL 8908 et PL 9463, quant à l'état des bâtiments actuellement occupés par ces services, n'a pas évolué.

La réponse QUE 424-A à cette question écrite urgente nous a, par contre, appris que le Conseil d'Etat avait élaboré un projet et prévoyait d'installer la Maison de l'environnement à la périphérie de l'agglomération, en zone industrielle, en dérogation à la loi, et en compétition avec les besoins des entreprises.

Cette réponse suscite donc cette motion, qui demande au Conseil d'Etat de renoncer immédiatement à créer la Maison de l'environnement en zone industrielle dans un immeuble de location et à présenter au Grand Conseil un projet de Maison de l'environnement reprenant les critères des PL 8908 et PL 9463, satisfaisant à la volonté du Grand Conseil. Suite à cette réponse et à un article dans la Tribune de Genève sur ce sujet, nous avons également reçu copie d'une lettre adressée à M. Luc Barthassat par des employés des trois directions concernées qui font état de nouveaux éléments alarmants pour les députés signataires de cette motion.

Ce nouveau projet ne serait pas en main propre de l'Etat, mais cet immeuble privé serait loué. Cette information n'est pas sans nous rappeler l'immeuble Saint-Georges Center loué à prix d'or par l'Etat, alors que construire le même immeuble lui serait revenu beaucoup moins cher.

Outre le fait que ce scandale du Saint-Georges Center fasse d'ailleurs l'objet d'une mention spéciale sur la page Wikipedia d'un ancien conseiller d'Etat, comme une des raisons de sa chute, l'histoire du Saint-Georges Center a passablement occupé ce parlement il y a quelques années, et le Conseil d'Etat s'était engagé à ne plus louer de surfaces privées. On peut d'ailleurs lire à ce sujet proclamation de cet engagement dans le rapport PL 11170-A qui est en fait un véritable plaidoyer pour que l'Etat maîtrise la

propriété des immeubles nécessaires à ces services et réduise les frais dus aux locations. Par exemple page 4 : « ... M. Longchamp signale que le coût de location est conforme à la nature et à la localisation du bâtiment. L'option a été prise de louer deux gros objets, à savoir le Saint-Georges Center, sans droit d'emption, et ce bâtiment à Onex, pour lequel un droit d'emption avait été prévu dans le contrat d'origine. La question était de savoir si l'Etat allait exercer ce droit et le CE a conclu qu'il convenait de l'exercer. Il indique que, depuis, l'Etat n'a pas signé d'autres baux dont les commissaires n'auraient pas connaissance. Bien au contraire, l'Etat a renoncé à certains baux, notamment à l'Athénée, les activités du PJ ayant été déplacées aux Glacis-de-Rive, et des bâtiments de l'UBS aux Noirettes, l'OCIRT ayant été rapatrié sur David Dufour... » Ou encore page 5 : « ... M. Longchamp a rappelé qu'il était préférable d'acheter, plutôt que de louer. Dès lors, il ne comprend pas pour quelle raison le CE a, malgré tout, commencé par conclure une location. Il aurait fallu, dès le départ, envisager l'achat de ce bâtiment, si tel était l'intention du CE. ... ».

Au contraire donc de cet engagement pris devant le Grand Conseil en 2013, il apparaît que le Conseil d'Etat s'apprête, à la barbe des députés, à renouer avec cette fâcheuse et surtout coûteuse habitude de louer des immeubles au lieu de les construire et d'en maîtriser la propriété, à coût moindre.

Nous apprenons par ailleurs dans cette lettre que le regroupement dans ce bâtiment « Tourbillon » devrait engendrer une augmentation du budget de fonctionnement d'environ 1 million de francs par an, augmentation qui sera financée par la suppression de six postes, qui s'ajoutera à la diminution de 5 % des postes voulue par le Conseil d'Etat pour redresser les finances publiques. **Ce dernier élément est particulièrement inquiétant, car il signifie que, sous prétexte d'économiser et de rechercher l'efficacité, le Conseil d'Etat recherche des solutions plus onéreuses qu'il s'autorise à financer par la suppression de postes. Voilà une curieuse idée de l'efficacité publique.**

Enfin, nous demandons également au Conseil d'Etat de rechercher une localisation cohérente avec les missions de ces services, qui sont en interactions permanentes avec d'autres services de l'Etat, qui ne sont pas eux déplacés en périphérie, et surtout en dehors de la zone industrielle de façon à ne pas concurrencer les besoins des entreprises.

La dislocation de ces interactions et connexions, telle qu'annoncée par la réponse QUE 424-A, ne peut être que dommageable à l'efficacité de ces services de l'environnement, qui sont l'outil d'application de dizaines de lois

et ordonnances fédérales en matière d'environnement, pour la protection de la santé et du bien-être de la population.

Nous serons d'avance reconnaissants au Conseil d'Etat d'entendre les invites de cette motion, nous évitant de déposer nous-mêmes un tel projet de loi pour un crédit d'études.

Au vu de ces explications, nous vous serions reconnaissants, Mesdames et Messieurs les députés, de réserver un accueil favorable à cette motion et de la prendre en considération.

Sources :

- <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL08908A.pdf>
- <http://ge.ch/grandconseil/data/loisvotee/L08908.pdf>
- <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL09463.pdf>
- <http://ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11358.pdf>
- <http://ge.ch/grandconseil/data/odj/010301/QUE00424A.pdf>
- <https://www.ge.ch/grandconseil/data/texte/PL11170A.pdf>

Document annexé :

- Lettre de collaborateurs et collaboratrices de la DGE, de la DGEau et de la DGAN à M. Luc Barthassat du 4 mars 2016

Les collaborateurs et collaboratrices
de la DGE, de la DGEau et de la
DGAN signataires du courrier

Monsieur le Conseiller d'Etat chargé du
DETA, Luc Barthassat
Rue de l'Hôtel de Ville 14
1204 Genève

Genève, le 04 mars 2016

Concerne : Inquiétudes concernant les futurs bureaux dans le bâtiment "Tourbillon"

Monsieur le Conseiller d'Etat,

Nous avons appris votre volonté de regrouper, d'ici 2018, les différents acteurs de la politique F au sein d'un nouveau bâtiment dans la zone industrielle de Plan-les-Ouates.

Nous tenons par la présente à vous faire part de nos interrogations et de nos inquiétudes relatives à ce projet. Celles-ci se déclinent en 4 axes, à savoir : mobilité, aménagement des locaux, coûts d'exploitation et aménagement du territoire.

Mobilité

Tout d'abord, le site de "Tourbillon" est extrêmement éloigné du centre-ville, où se situe la grande majorité des acteurs avec lesquels les collaborateurs du DETA ont des rencontres régulières, et parfois même plusieurs fois par jour (séances de travail à David-Dufour (office de l'urbanisme, office des autorisations de construire) ou en Vieille-Ville (Présidence, secrétariat général, commissions parlementaires, etc.)).

Le temps que les collaborateurs passeront, sur leur temps de travail, dans les transports (publics ou individuels) pour se rendre en séance et en revenir va considérablement augmenter, et ceci au détriment du temps passé à travailler sur les dossiers. Compte tenu du fait que ces collaborateurs sont essentiellement des directeurs généraux, directeurs, chefs de secteur ou chefs de projet, il s'agira donc véritablement d'une perte de temps, d'efficacité et d'efficience.

En effet, l'offre en transports publics dans le secteur semble à l'heure actuelle largement insuffisante. La fréquence des bus varie aujourd'hui entre 10 minutes aux heures de pointe et 15 à 25 minutes aux heures creuses, et le temps de parcours entre, par exemple, la place du Cirque et la ZIPLO est actuellement de 30 minutes. Même avec l'arrivée du tram St-Julien, le temps de parcours entre la place du Cirque et le bâtiment "Tourbillon" est estimé à 30 à 35 minutes (cf. étude d'insertion urbaine, 2011).

Par ailleurs, un plan de mobilité va-t-il être réalisé, comprenant l'évaluation du site et des besoins des collaborateurs, aboutissant à la mise en œuvre des adaptations nécessaires (aménagement pour vélos, douches, priorisation des places de parking aux co-voitureurs, etc.)? Le déménagement sera-t-il notamment coordonné avec la mise en service du tram St-Julien?

Aménagement des locaux

Nous nous interrogeons également sur le choix qui a été fait de réaliser des espaces de travail ouverts, dits "Open Space".

Nous tenons à vous faire part de notre grande inquiétude s'agissant de ce type de bureaux.

En effet, il est désormais reconnu que les difficultés de concentration (production de rapports et préavis, lecture d'études), la confidentialité des dossiers (données sensibles liées à des données financières et fiscales), les tensions relationnelles dues à la cohabitation de plusieurs dizaines de personnes affectent de manière importante le rendement, la qualité du travail et augmentent le taux d'absentéisme dû au stress. L'organisation ouverte semble ne pas tenir ses promesses et bon nombre d'entreprises aujourd'hui se détournent de ce concept des années 80 pour redonner un cadre plus propice à l'efficacité de leurs salariés et plus chaleureux.

L'Etat de Genève prône le plaisir au travail et nous sommes d'avis que de bonnes conditions de travail au quotidien sont essentielles. Récemment, des services de l'Etat ont été installés aux Olliquettes et au Saint-Georges Center dans des espaces de travail dits "Open Space". Ces aménagements semblent être très fortement décriés dans les deux bâtiments.

Afin d'évaluer les conditions et la qualité de travail en "Open Space" et pour anticiper certains problèmes ultérieurs, nous vous proposons de demander aux collaborateurs des directions concernées (DGT, OBA, SPMI) leurs expériences personnelles.

Coûts d'exploitation et conséquences sur le personnel

Selon plusieurs informations reçues à ce jour, le regroupement des acteurs de la politique F dans le bâtiment "Tourbillon" devrait engendrer une augmentation du budget de fonctionnement d'environ CHF 1 Mio/an. Cette augmentation devra être compensée par une diminution de postes, équivalant à environ 6 ETP. Cette diminution viendra s'ajouter à la diminution de 5 % des postes voulu par le Conseil d'Etat pour redresser les finances publiques.

Aussi, il est difficile de considérer que ce déménagement trouve une justification financière, d'une part car l'Etat deviendra locataire de toutes ces surfaces, alors qu'il est actuellement propriétaire d'une partie des locaux abritant les services du DETA et d'autre part, au vu de la perte d'efficacité mentionnée aux points précédents.

Il y a, à ce jour, pléthore de locaux administratifs disponibles au centre-ville. Des alternatives plausibles ont-elles été étudiées?

Aménagement du territoire

Le bâtiment "Tourbillon" se situe dans une zone de développement industrielle et artisanale (ZDIA). Selon le règlement sur les activités admissibles en zone industrielle ou de développement industriel, respectivement en zone de développement d'activités mixtes (RAZIDI du 21.08.2013), les activités admises dans les zones industrielles ou de développement industriel et conformes à ces zones sont notamment (cf. art. 1, al. 3) :

"Les entreprises qui, à teneur des alinéas 1 [activités économiques à vocation industrielle, artisanale ou technologique] et 2 [activités de stockage ou d'entreposage, sans transformation de produits ou marchandises de poids ou de dimensions particulièrement élevés], sont admissibles dans les zones industrielles peuvent y installer des activités non industrielles (notamment administratives), si celles-ci sont nécessaires au déploiement de leur(s) activité(s) principale(s). Toutefois, s'agissant des zones de développement industriel, l'utilisation des surfaces brutes de plancher à des fins non industrielles (notamment administratives) par une entreprise du secteur secondaire ne peut pas dépasser, à l'échelle du canton, 50% des surfaces brutes de plancher occupées par cette entreprise dans les zones de développement."

Les laboratoires ne constituent pas l'activité principale du DETA. Par ailleurs, les plans disponibles des étages du bâtiment "Tourbillon" font état de **3 fois plus de SBP de bureaux uniquement** que de SBP laboratoires, ateliers, préparation, stockage, etc. Au vu de cela, nous nous étonnons qu'il soit véritablement possible de déplacer tous ces services de l'administration dans de la ZDIA.

Par ailleurs, le Plan directeur cantonal 2030 stipule que *"les zones artisanales, industrielles et d'activités mixtes sont principalement réservées aux activités qui nécessitent des localisations spécifiques, en raison de nuisances, coûts, surfaces et accessibilité"* (cf. p. 6). De plus, les activités à forte densité d'emplois, génératrices de déplacements, doivent prioritairement être situées à proximité de nœuds d'échange des transports publics.

Le déménagement de près de 300 personnes, acteurs de la politique F, contredit fondamentalement ces principes d'aménagement du territoire.

De plus, le document Environnement 2030 - Concept cantonal de la protection de l'environnement stipule (cf. p. 83) que *"il est essentiel que l'Etat soit aussi un acteur exemplaire et applique à ses activités les mesures qu'il préconise à la population et aux entreprises"*.

L'isolement du bâtiment "Tourbillon" ainsi que la desserte en transports publics (fréquence, temps de parcours) incitera bon nombre de collaborateurs à recourir à l'utilisation de la voiture individuelle ou de deux-roues motorisés. De même, des déplacements professionnels préalablement effectués à pied, à vélo ou en transports publics risquent fort d'être effectués en deux-roues motorisés, en véhicule individuel ou en véhicule de service. Tous ces déplacements motorisés augmenteront le nombre de kilomètres parcourus et les nuisances atmosphériques et sonores associées, nuisances engendrées précisément par les collaborateurs du département chargé de lutter contre !

Pour terminer, nous sommes tout autant des collaborateurs de l'Etat que des contribuables. A ce titre, nous ne pouvons que réagir à la manière dont les finances publiques sont potentiellement mises à mal par ce projet : augmentation des charges conduisant à une diminution de postes pour une charge de travail égale, perte d'efficacité, diminution de la concentration et de la productivité, tout cela ne semble pas aller dans le sens d'une rationalisation des ressources et d'une augmentation de l'efficacité.

Aussi, au vu des points développés ci-dessus, les collaborateurs et collaboratrices ayant signé ce courrier demandent, avant la signature du bail :

- à connaître les autres options plausibles qui ont été envisagées,
- à connaître les critères qui ont permis de mettre en évidence la solution "Tourbillon",
- de suspendre le déménagement dans le bâtiment "Tourbillon" et, le cas échéant, d'y renoncer,
- en cas de poursuite du projet, de consulter les collaborateurs quant à l'aménagement des locaux et les besoins (plan de mobilité, vestiaires, douches, places deux-roues, etc.),
- de connaître le calendrier du projet.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir, Monsieur le Conseiller d'Etat, nos meilleures salutations.

Les collaborateurs et collaboratrices
de la DGE, de la DGEau et de la
DGAN signataires du courrier

Copies à : - M. le Secrétaire Général Ph. Matthey

- MM. les directeurs généraux D. Chambaz, J.-P. Viani et G. Mulhauser